



Syndicat Mixte du Pays Barrois

ADRESSE POSTALE : 12, Rue Lapique - BP 60559 - 55012 - BAR-LE-DUC Cedex

☎ 03.29.70.99.70 - FAX 03.29.70.99.79 -

E-mail : pays.barrois@barleduc.fr - Site Internet : www.paysbarrois.com



Voyage d'étude

Schéma de Cohérence Territoriale et mise en œuvre locale

*Le Schéma de Cohérence
Territoriale du Pays
Barrois est en phase
finale d'élaboration.*



Afin de disposer de toute l'information nécessaire préalablement à sa mise en œuvre, le Syndicat Mixte du Pays Barrois propose un **voyage d'étude**, dans les Vosges, à destination de tous les maires du Pays qui le souhaitent.

Les **objectifs** sont multiples et notamment :

- échanger avec les acteurs locaux de l'aménagement à l'occasion du déplacement (DDT, CAUE, élus),
- échanger avec des élus et des techniciens qui ont un peu de recul sur l'outil et sa mise en œuvre : le SCoT des Vosges Centrales a 3 ans d'existence et à développer des outils adéquats localement,
- rencontrer des élus locaux qui ont mis à profit les outils réglementaires ou d'ingénierie pour mettre en œuvre des projets et des services : visites de deux communes.

CAHIER DE VOYAGE Le SCoT des Vosges Centrales



Un cahier de voyage pour ... avoir un peu d'information sur la délégation qui nous reçoit !
et garder traces de nos échanges et visites.

PROGRAMME

Le programme des visites de site fait l'objet de détail en fin de document...

7h00 départ de Bar-le-Duc, parking de la gare, en bus

7h – 9h30 trajet jusqu'à Epinal

- Échange entre les élus : présentation du SCoT du Pays Barrois et des projets locaux, présentation des interactions et de la dynamique SCOT / Plan Climat :
- Exemples : dynamique de projets de Gondrecourt (PLU + AEU) ; enjeux de recentrage et réflexions complémentaires sur la carte communale de Chardogne ; dynamique Opération d'Aménagement, enjeux sociaux sur le projet d'Haironville...
- Échanges avec les services d'instruction et de conseil (DDT + CAUE) : type et niveau d'intervention ; rôle et outils à disposition...

9h30 accueil et petit encas par le Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales :
Madame Pascale DEAU, Membre du Bureau du SCoT et Adjointe à la ville d'Epinal, et
Madame Laurence BERTRAND, Directrice, nous présenterons l'historique de l'élaboration
du SCoT en vigueur depuis décembre 2007 et son actualité

- Le Syndicat Mixte : structure, équipe / mission, rôles remplis et « arguments »
- Le SCoT dans ses grands principes et le contexte réglementaire et légal de la mise en œuvre des SCoT
- Le SCoT en application : outils de la mise en œuvre :
 - rapports avec la DDT et la préfecture ; en phase d'approbation et actuellement ; moyens mis en œuvre pour l'application du SCoT (grille de lecture du CETE, études ou outils complémentaires, ...)
 - Le SCoT et les documents locaux d'urbanisme : ingénierie amont, assistance projets en cours, avis réglementaire PPA
 - L'ingénierie globale en urbanisme : de quoi s'agit-il ? ce n'est pas une contrainte mais la mise à disposition d'outils !
- L'articulation avec le Plan Climat Territorial

DEYVILLERS :

1 479 habitants

Première commune mise en compatibilité avec le SCoT des Vosges Centrales : entre 2077 et 2009 : réflexion sur l'enveloppe urbaine et le renforcement de la centralité du village ;

Participation aux ateliers pédagogiques du SCoT : projet d'écoquartier en centre-bourg avec Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU)

Plan Climat Territorial : visite de l'école maternelle construite en matériaux-bois ainsi que la médiathèque ; deux équipements publics chauffés par la chaufferie-bois communale

LES FORGES : Maison de caractère – Construction de 1806 – Développement économique, Habitat locatif, Reconstruction bois et efficacité énergétique



I PORTEUR DE PROJET :

Commune de Les Forges

Dans les Vosges, à l'ouest de l'agglomération d'Epinal
Caractère périurbain et vocation résidentielle.

Population au 01/01/10 : 2 122 hab.
à 46% active, à 15,1% retraités.
Taux de chômage de 8,1%

97% de résidences principales à 93% en maisons individuelles et 85,9 % occupées par leur propriétaire.
28% des habitants présents depuis moins de 5 ans.

Communauté de Communes du Pays d'Olima et du Val d'Avière depuis le 31/12/1997.

Economie (Vocation restant à développer) :

Société Honoré : chaudronnerie alimentaire et distillation,
Et : vocation essentiellement artisanale et de services : Très Petites Entreprises ; environ 200 emplois.

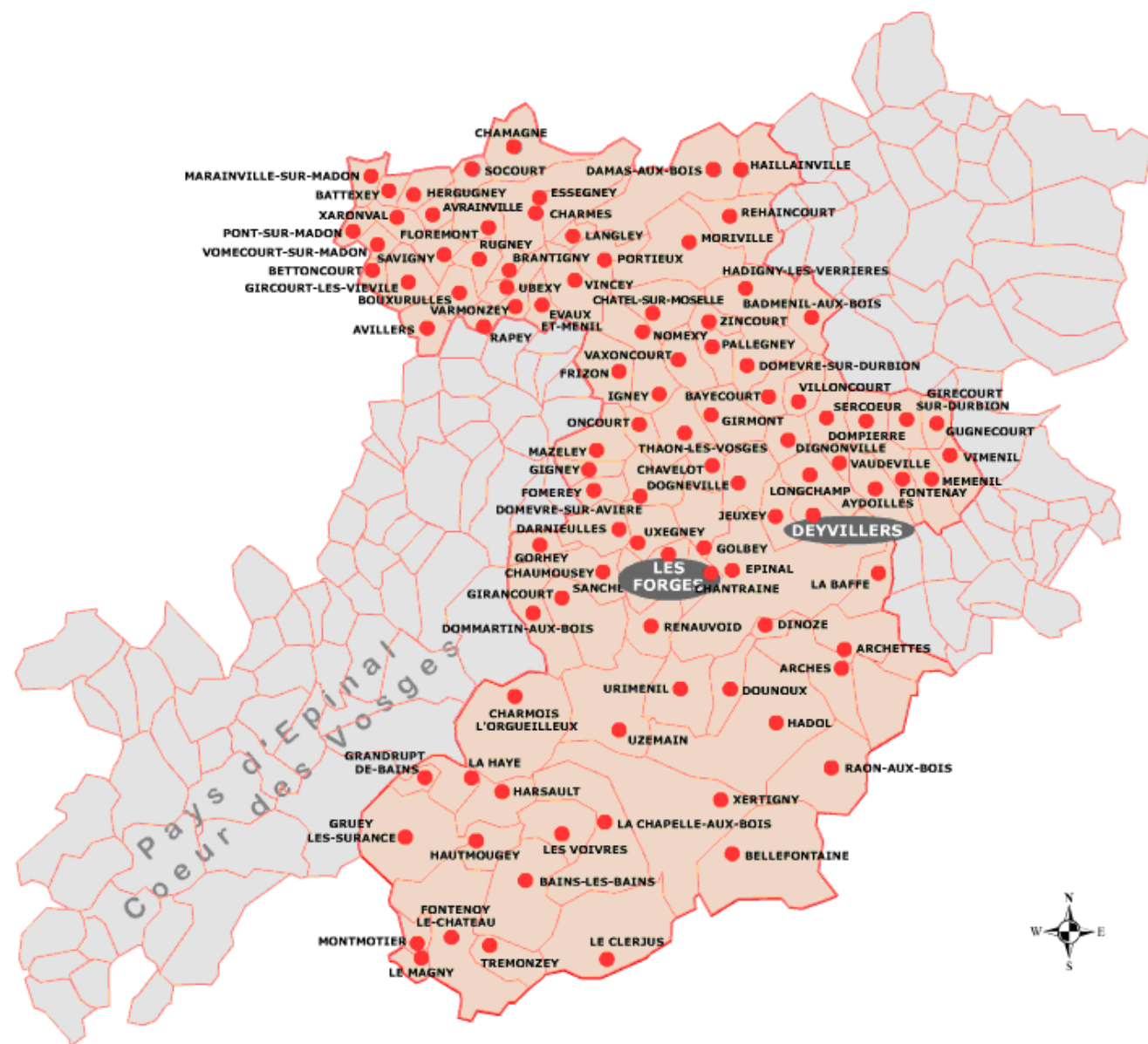
Coût prévisionnel de l'opération
(Maitrise d'œuvre – travaux- métrologie
PREBAT) : 1 820 000 € H T.

II SYNTHÈSE DU PROJET

Ce projet novateur et porteur induit :

- 1) la réponse à la demande actuelle de porteurs de projet économique et de services
- 2) la perspective d'une offre nouvelle en matière de vente directe de produits alimentaires (en collaboration avec la Chambre d'Agriculture) et la valorisation de filières courtes de vente
- 3) le renforcement du lien rural – urbain et sa dimension intercommunale
- 4) la dynamisation du centre bourg et la mise en place d'un lieu de rencontre favorisant la vie locale et le lien social
- 5) la création d'emplois directs et indirects
- 6) l'offre de logements locatifs de qualité (à loyers maîtrisés), pour diminuer le déséquilibre actuel de la commune
- 7) la mise en compatibilité avec les objectifs du SCOT des Vosges centrales et de son Plan Climat : redressement économique du territoire, création d'emplois, croissance démographique, économie des espaces bâtis, limitation de l'étalement urbain, offre diversifiée de logements locatifs de qualité, développement de pôles de proximité, pérennisation de l'agriculture et soutien à ses nouvelles perspectives
- 8) la valorisation du patrimoine (déconstruction et reconstruction (façade à l'identique)), avec des techniques environnementales innovantes et la récupération de chaleur ; volet culturel : implantation d'œuvres forgées par des enfants de la commune
- 9) les ressources supplémentaires pour la commune par le volet économique

→ Ce projet peut contribuer au développement durable et solidaire du territoire et s'inscrire dans plusieurs objectifs d'un Agenda 21.



0 2,5 5 10
Kilomètres

11h30 visite de la commune de Les Forges 1 846 habitants ; Accueil par M. Jean-Marie Rougey, Adjoint au Maire des Forges

- Mise en compatibilité du PLU (en cours)
 - zone d'activités d'intérêt local
 - zones d'habitat
 - prescriptions environnementales (recul vis-à-vis de lisières forestières, axe vert, etc...)
- Visite de la Ferme forgeronne, opération de rénovation basse consommation très innovant, lauréat PREBAT, réalisé avec des éco-matériaux, suivant des techniques environnementales poussées et valorisant le recours aux énergies renouvelables (bois énergie et récupération de la chaleur produite par les groupes froids du local de vente directe des produits agricoles situés au rez-de-chaussée).

13h00 déjeuner

15h visite de la commune de Deyvillers 1 479 habitants ; Accueil par Mme FLEURY, Maire et Monsieur René Crozat, Premier Adjoint

- Mise en compatibilité du PLU (2007 à 2009), réflexion sur l'enveloppe urbaine et le renforcement de la centralité du village,
- Atelier pédagogique du SCoT : projet d'écoquartier en centre-bourg avec Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU),
- Visite de l'école maternelle construite en matériaux-bois ainsi que la médiathèque ; deux équipements publics chauffés par la chaufferie-bois communale.

17h00 départ : retour à Bar-le-Duc pour 19h30

- Échanges sur la journée, les démonstrations et propos de nos voisins vosgiens. *Projets d'avenir pour le Pays Barrois...*



Les SCoT en 8 questions

Le Syndicat Mixte

Le Territoire des Vosges Centrales

Le Scot des Vosges Centrales

Le suivi et la mise en œuvre

L'observation et l'évaluation

Marchés publics

Plan Climat Territorial des Vosges Centrales

NIVEAUX

Le territoire du SCoT

Les Secteurs du SCoT

Les Communautés de communes

Les Communes

Le Scot - Mozilla Firefox

http://www.scot-vosges-centrales.fr/infos_scoT.php?id=1

Le SCoT

Nom du territoire : Vosges centrales

Nom de la structure porteuse : Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale des Vosges Centrales

Nom du président : Michel HEINRICH, Député Maire d'Epinal

Composition du territoire : 103 communes

Superficie : plus de 120 000 hectares

Population : 119 657 habitants

Adresse : 29 avenue Victor Hugo

Code Postal : 88000

Commune : Epinal

Tél : 03 29 32 47 96

Fax : 03 29 35 22 03

E-mail : syndicat@scot-vosges-centrales.fr

Site web : www.scot-vosges-centrales.fr

x Fermer cette fenêtre

0 2,5 5 10

Kilomètres

LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE

- recherche

 - Les SCoT en 8 questions
 - Le Syndicat Mixte
 - Le Territoire des Vosges Centrales
 - Le Scot des Vosges Centrales
 - Le suivi et la mise en œuvre
 - La compatibilité des documents d'urbanisme avec le Scot
 - Les études
 - Le réseau des intercommunalités
 - Voyage d'études
 - L'assistance technique aux communes et aux EPCI
 - Le Plan Climat Territorial
 - Animation et conférences du SCoT
 - L'observation et l'évaluation
 - Marchés publics
 - Plan Climat Territorial des Vosges Centrales



L'assistance technique aux communes et aux EPCI
 Au-delà de l'association formelle, les communes des Vosges centrales peuvent bénéficier d'une assistance du Syndicat sur simple demande dans le cadre de leurs réflexions sur la planification, l'urbanisme et l'aménagement. L'équipe technique est à disposition pour accompagner la commune tout au long de son projet.

Assistance aux réflexions sur les documents d'urbanisme communaux
Quel est l'intérêt de l'assistance technique du Syndicat ?
 L'assistance apportée par les techniciens du Syndicat lors de la révision ou de l'élaboration du document d'urbanisme permet de prendre en compte le plus en amont possible les orientations du SCoT au niveau communal et ainsi de concourir à la mise en œuvre de ce dernier.

- En quoi consiste l'assistance du Syndicat ?**
- Les communes des Vosges centrales qui en font la demande peuvent bénéficier d'un accompagnement aux moments clefs de la démarche :
 - Initiation de la démarche : bilan du document d'urbanisme en vigueur, présentation des enjeux du SCoT des Vosges centrales sur la commune, aide à la définition du cahier des charges...
 - Accompagnement de la démarche : observations et propositions dans la perspective d'aménager durablement le territoire communal
 - Recommandations garantissant une cohérence avec le SCoT tout au long du projet

- Quels sont les outils d'assistance mis en place par le Syndicat ?**
- Le classeur de fiches pédagogiques disponible dans toutes les mairies et communautés de communes du territoire

Conseil sur la conduite d'opérations d'aménagement
 Une mission de conseil sera exercée, à la demande des collectivités, sur la conduite des opérations d'aménagement et l'ingénierie d'opérations publiques : réserves foncières et portage d'opérations (acquisition-amélioration, zone d'aménagement concerté, zone d'aménagement différé, [droit de préemption](#) urbain).

Accompagnement a la mise en place de documents sectoriels de planification
 Le Syndicat accompagnera par un soutien technique la mise en place de programmes locaux de l'habitat.

recherche OK

- Les SCoT en 8 questions
- Le Syndicat Mixte
 - Les missions
 - L'organisation institutionnelle
 - Les élus
 - L'équipe technique
- Le Territoire des Vosges Centrales
- Le Scot des Vosges Centrales
- Le suivi et la mise en œuvre
- L'observation et l'évaluation
- Marchés publics
- Plan Climat Territorial des Vosges Centrales

Carte interactive

LES MISSIONS

Elaborer, modifier, réviser le SCot des Vosges Centrales

Le SCoT des Vosges centrales tel qu'il a été approuvé le 10 décembre 2007 n'est pas immuable. Le Syndicat mixte peut le faire évoluer par le biais de procédures de modification ou de révision, selon l'importance de l'adaptation.

Rendre des avis sur la compatibilité des PLU avec le SCoT des Vosges Centrales

Le Syndicat est associé aux procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme en tant que personne publique associée. Dans ce cadre, il est consulté sur les projets de plan local d'urbanisme et de carte communale et rend des avis sur leur compatibilité avec le SCoT.

Mener des études complémentaires

Dans le but de compléter le diagnostic du SCoT des Vosges centrales et d'accompagner les collectivités dans la réalisation de ses objectifs, le Syndicat mène les études complémentaires inscrites dans le Document d'orientations Générales.

Animer et informer

Dans la perspective d'informer les publics sur le SCoT et plus largement sur l'urbanisme et l'aménagement durables, le Syndicat engage des actions de sensibilisation et de vulgarisation. Il organise également des temps d'échange et de formation à destination des élus et des professionnels.

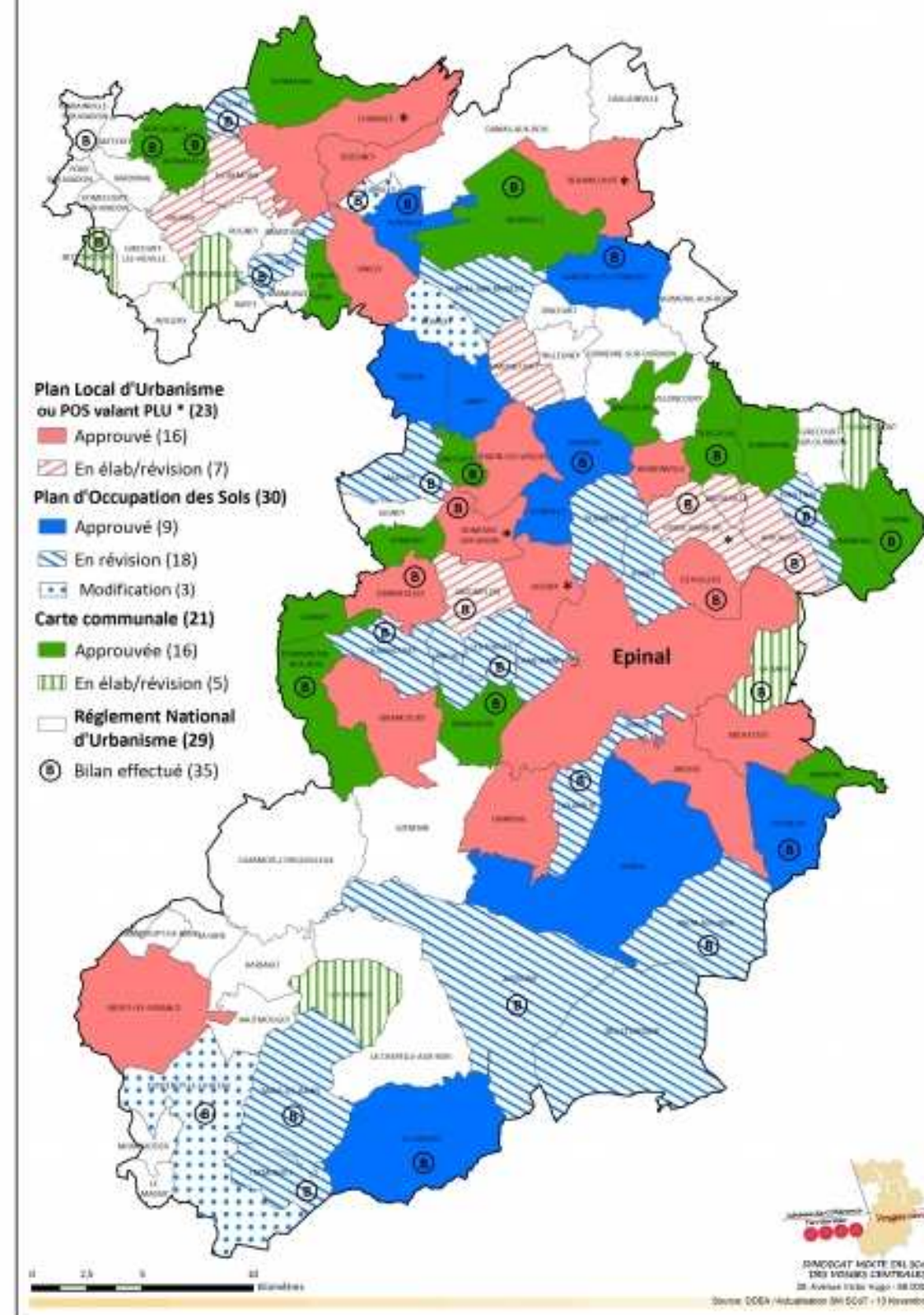
Apporter un soutien technique aux communes et aux EPCI

Le Syndicat apporte une assistance à l'ensemble des communes de son périmètre lors de l'élaboration ou de la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme. Il exerce également une mission de conseil, à la demande, sur la conduite d'opérations publiques d'aménagement. Enfin, il accompagne les collectivités dans la mise en place de programmes ou d'actions collectifs.

Evaluer le SCoT des Vosges Centrales

Le Syndicat mixte doit procéder à l'évaluation du SCoT au plus tard à l'expiration d'un délai de 10 ans. Cependant, les élus des Vosges centrales ont souhaité qu'une première évaluation ait lieu dans 5 ans. Afin de procéder à cette analyse, le Syndicat mixte met en place d'ores et déjà un observatoire du territoire assurant le suivi d'un certain nombre d'indicateurs.

Etat d'avancement des documents d'urbanisme des communes du SCoT





LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

→ DECLINE EN DOCUMENT D'ORIENTATIONS GENERALES

Le SCoT des Vosges centrales fixe 4 grandes priorités

Orientation 1 : une stratégie d'accueil des activités en cohérence avec les

atouts du territoire

- Renforcer le rayonnement d'Epinal

3 enjeux : développer les activités tertiaires supérieures métropolitaines, renforcer la vocation commerciale d'intérêt départemental et permettre l'accueil ou l'extension des industries.

- Exploiter les atouts économiques de la Vallée de la Moselle

Revendiquer la vocation industrielle de la Vallée exige de suivre les mutations en cours : plus de services associés, de qualité urbaine et environnementale... et de mettre la priorité sur l'accueil d'activités artisanales, commerciales, culturelles et de services dans les bourgs centres.

- Favoriser le développement rural dans la Vôge et les plateaux

Le développement de la Vôge passe par son désenclavement et par une dynamisation des bourgs centres. Sa vocation rurale doit être affirmée d'où la nécessité de travailler à l'accueil d'activités mixtes.

- Développer les activités touristiques

Ce développement s'appuie sur 4 points forts du territoire : l'eau, les grands espaces verts

de la Vôge, la culture et le patrimoine et la couronne forestière spinalienne.

- Pérenniser l'agriculture et la forêt et soutenir leurs nouvelles perspectives

L'objectif actuel est de garantir la pérennité du potentiel agricole en accompagnant le développement d'une pratique agricole respectueuse de l'environnement. Concernant la forêt, la préservation des espaces, véritable potentiel économique, social et écologique de département, est indispensable.

→ Document d'Orientations Générales :

Organiser la politique :

- Répartir les zones d'activités sur le territoire
- Assurer une offre adaptée aux besoins des entreprises dans le temps
- Garantir leur intégration dans l'existant.

Permettre de développer les activités touristiques :

- Mettre en valeur le canal et la Moselle
- Exploiter les grands espaces de la Vôge et la couronne verte de l'agglomération spinalienne
- Renforcer le rayonnement culturel.

Le SCoT assure une meilleure protection des espaces agricoles afin de pérenniser l'activité et soutient le développement de la filière bois.

Orientation 2 : adapter l'offre d'habitat aux besoins et exigences à venir

- Anticiper les évolutions démographiques à venir

L'INSEE prévoit une diminution de 3% de la population. Le SCoT a eu l'ambition de retenir comme objectif une hausse de 10% de population d'ici 2025.

- Assurer l'équilibre

La recherche de l'équilibre territorial nécessite une répartition de l'habitat sur chaque secteur d'accueil des habitants. L'objectif global moyen pour le SCoT est de gagner entre 5 et 10% de population d'ici 2020 selon les sous secteurs.

- Etoffer et diversifier la gamme de produits logements offerts

Cet enjeu se traduit par un objectif d'équilibre entre renouvellement du bâti existant et construction neuve, par la recherche de l'équilibre de l'offre de logements locatifs

aidés sur le territoire et par le développement de produit de logement adapté à l'évolution démographique (habitats + petits et + groupés).

En général, la politique de l'habitat passe par la préservation des paysages, l'amélioration de la qualité urbaine et architecturale et le développement d'un urbanisme et d'une architecture durables.

→ Document d'Orientations Générales :

Depuis l'objectif de croissance déterminé, le SCoT définit précisément les besoins en logements et la consommation foncière nécessaire pour y répondre.

Pour garantir la qualité urbaine et architecturale, le SCoT favorise la création de formes alternatives.

Pour permettre à tous de se loger, le SCoT prévoit des objectifs quantitatifs de création de logement aidés selon les secteurs du territoire.

Orientation 3 : organiser le territoire autour de pôles et améliorer leur accessibilité

- Mailler un réseau de bourgs centres et de pôles de proximité dynamiques

- Améliorer l'accessibilité d'Epinal

De nombreux projets sont à l'étude pour assurer une meilleure desserte de l'agglomération spinalienne, améliorer les échanges entre l'agglomération et l'axe structurant du département (la RN57), fluidifier les trafics à l'entrée de la ville et aménager la gare multimodale d'Epinal.

- Développer les transports et les modes alternatifs

L'amélioration des transports ferroviaires passe notamment par le renforcement des lignes TER. Le maillage des transports

urbains et interurbains est à retravailler en fonction de la demande. Le réseau routier mérite d'être au minimum partiellement réorganisé.

→ Document d'Orientations Générales :

Pour assurer un bon maillage des services aux habitants et aux entreprises, le SCoT préconise le renforcement de l'armature urbaine (villes-centre, bourgs-centre et pôles de proximité).

Afin d'organiser l'ensemble des modes de déplacement, le SCoT préconise la réalisation de Plans de Déplacements Urbains à l'échelle de l'agglomération et dans la vallée de la Moselle.

Le SCoT étudie le développement des transports collectifs : train, transport urbain et interurbain, transport fluvial et liaisons douces.

Orientation 4 : maintenir un cadre de vie de qualité et s'inscrire dans une démarche de développement durable

- Protéger les milieux naturels remarquables et leurs fonctionnalités

Maintien des corridors écologiques et préservation des espaces de transition entre les nouvelles zones urbanisées et les espaces forestiers périphériques. Protéger les sites d'intérêt écologique et l'axe à enjeux environnementaux de la vallée de la Moselle.

- Protéger les sites et les paysages

Structurer les grands espaces paysagers en limitant la conurbation dans la vallée de la Moselle, en préservant la couronne forestière spinalienne et en définissant des grandes continuités vertes à maintenir.

- Préserver les ressources et prévenir les risques

L'eau, particulièrement vulnérable, est la première ressource à protéger sur le territoire. Par ailleurs, les risques naturels et technologiques sont à prendre en compte dans le développement urbain.

- Développer les énergies renouvelables et inciter à la maîtrise de l'énergie

Les politiques actuelles misent sur la maîtrise et la diminution de la consommation énergétique et incitent à l'utilisation et à la production d'énergies renouvelables.

Quant à la définition des formes urbaines, la conception bioclimatique et la maîtrise des déplacements est à considérer.

→ Document d'Orientations Générales :

Pour préserver la diversité écologique, le SCoT prévoit de protéger les sites naturels remarquables, les zones à enjeux écologiques et les corridors.

La protection des sites et des paysages du territoire des Vosges centrales passe par :

- Le maintien des coupures vertes d'agglomération
- La préservation de la couronne forestière spinalienne et des lisières forestières
- La valorisation de l'ensemble alluvial de la Moselle et du canal des Vosges
- Le maintien des grandes continuités vertes de la Vôge et le long de la RN57

Pour prévenir du risque inondation par le ruissellement, le SCoT propose d'engager une étude sur les bassins versants. Par ailleurs, pour préserver les ressources, il prévoit de maîtriser la consommation énergétique dans les nouvelles constructions et de développer les énergies renouvelables.